

« Plus le gouvernement continuera à ignorer ce qu'on dit, plus on sera motivés »

Depuis le 6 janvier, au palais de justice de Marseille, 5 318 affaires ont été renvoyées sur les 7 952 affaires fixées, soit 67 %

Marseille, correspondant

A un quart d'heure du début du match OM-Strasbourg, mercredi 29 janvier, six cents avocats ont, dans un même élan, endossé leur robe et déployé des banderoles : « *Avocats marseillais, nous allons gagner!!!* » « *C'était magique* », se félicite le bâtonnier Yann Arnoux-Pollak, heureux de ce coup médiatique contre la réforme des retraites.

Le lendemain, dix tables étaient dressées en plein air sur l'esplanade du palais de justice, pour des consultations gratuites. Dans la file d'attente, beaucoup de mineurs étrangers non accompagnés, privés, depuis le début du mois, des permanences que le barreau organise à leur intention. Sans avocat, ils n'ont pas accès au juge des enfants, pour obtenir une ordonnance de placement provisoire, sésame pour une prise en charge par le conseil départemental.

Manifestations intersyndicales, invitation des députés à un débat, mise en scène d'un procès du projet de réforme... Le barreau de Marseille multiplie les actions. « *Je n'ai pas l'impression que les confrères aient envie d'arrêter*, assure Yann Arnoux-Pollak. *Plus le gouvernement continuera à ignorer ce qu'on dit, plus on sera motivés.* » La grève est suivie par 70 % des 2 400 avocats marseillais, selon le barreau. Un mouvement inédit, qui surprend même le patron de la CGT dans le département, Olivier Mateu : « *Voir les avocats faire des merguez devant le tribunal, c'est bien la preuve qu'il se passe quelque chose dans ce pays.* »

« Ça va être une hécatombe »
Dans les salles d'audience, en revanche, il ne se passe plus grand-chose. Depuis le 6 janvier, 5 318 affaires ont été renvoyées sur les 7 952 affaires fixées (67 %). Au palais de justice, les magistrats savent que « *pour 2020, c'est foutu* » : le contrat d'objectifs ne sera pas tenu en termes de délais ni de réduction du stock d'affaires. « *Un couple venu sans avocat devant le juge aux affaires familiales a même sollicité le renvoi, par solidarité avec notre mouvement* », rapporte Céline Carru, présidente de la section marseillaise du Syndicat des avocats de France.

Une même colère, venue d'avocats fraîchement installés ou à la tête de cabinets prospères, s'exprime contre une réforme qui « *va tuer 40 % des avocats* ». Née en 1975, Christelle (elle a souhaité garder l'anonymat) se verra appliquer le régime universel. Sur son téléphone portable, elle fait des calculs sur un simulateur, qui lui prédit cotisations en hausse et pensions en baisse. « *Dans la rue, dans les tribunaux, dans les stades, les gens comprennent que pas un être humain n'accepterait de verser 30 % de ce qu'il gagne pour avoir une pension de retraite réduite d'un tiers par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui* », résume Yann Arnoux-Pollak.

Dans ce milieu plutôt mesuré, les propos se font mordants. « *Par qui sommes-nous gouvernés ? Par*

« VOIR LES AVOCATS FAIRE DES MERGUEZ DEVANT LE TRIBUNAL, C'EST BIEN LA PREUVE QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE »

OLIVIER MATEU
patron de la CGT
Bouches-du-Rhône

un pouvoir qui devient autoritaire et donne le sentiment qu'il veut détruire notre profession », déclarait récemment Jérôme Gavaudan, ex-président de la Conférence des bâtonniers.

Sans état d'âme, même le barreau d'affaires défile dans les pas de la CGT. « *Nous sommes moins affectés par la réforme, mais nous sommes tous solidaires du barreau en général car, au final, on aura la même retraite* », martèle Gilles Petit, président de l'association Avocats conseils d'entreprises PACA. Un de ses collègues constate : « *Si mes trois collaborateurs me demandent de prendre en charge le doublement de leurs cotisations retraite, ce ne sera pas possible et je réduirai à deux collaborateurs.* »

Les effets de la grève sont attendus dans les semaines à venir. « *Un jeune qui a perdu en janvier une commission d'office sur une audience de comparutions immédiates qui peut lui rapporter jusqu'à 1 500 euros, voit d'un coup disparaître la moitié de son chiffre d'affaires mensuel* », raconte un avocat. A l'image des caisses de grève, « *les cabinets d'affaires veulent être solidaires avec ceux qui vont le plus souffrir, les jeunes avec un fort pourcentage de leurs honoraires à l'aide juridictionnelle et à la commission d'office*, explique Céline Carru. *Au sein du Syndicat des avocats de France, ceux qui le peuvent aideront ceux qui sont en difficulté temporaire.* »

Le risque de boire la tasse est une réalité. Avocat collaborateur bénéficiaire d'une rétrocession de 3 300 euros après vingt et un ans de barreau, Olivier (il a souhaité garder l'anonymat) a dû déposer le bilan en juin 2018. Le tribunal lui a accordé un plan de redressement, mais il cherche un autre métier. « *On est à 60 % de charges avant impôts, c'est ce qui m'a mis dedans. Avec ce projet de réforme, ça va être une hécatombe.* »

Les avocats qui défendent les étrangers en situation irrégulière ont choisi, eux, de ne pas désertier la salle d'audience du centre de rétention administrative. Au contraire, à deux, à trois, ils plaident, gratuitement, parfois durant des heures, tous les points de procédure face au juge des libertés et de la détention appelé à prolonger la rétention décidée par le préfet. « *Cette réforme, c'est nous, les avocats, qui défendons les plus démunis et ceux qui ont le plus besoin de droit, qu'elle va tuer*, indique Vanina Vincensini. *Si le projet passe, ces audiences-là n'existeront plus. Alors, quitte à mourir, faisons-le en plaçant. Oui, c'est un baroud d'honneur, comme si on se faisait hara-kiri en les défendant.* » ■

LUC LEROUX

Alexandre Djouhri placé en détention provisoire

L'homme d'affaires a été mis en examen dans le cadre de l'enquête sur un éventuel financement libyen de la campagne de Sarkozy en 2007

Il avait tout fait ou presque pour éviter d'avoir à s'expliquer devant la justice française et risquer d'être incarcéré. Après deux années d'une féroce bataille judiciaire, l'intermédiaire franco-algérien Alexandre Djouhri, 60 ans, a finalement été remis à la France par les autorités britanniques qui l'avaient arrêté à l'aéroport Heathrow de Londres en janvier 2018, en vertu d'un mandat d'arrêt européen. Autrefois flamboyant et multimillionnaire, il est aujourd'hui malade et cerné par la justice dans le cadre de l'enquête, qui vise à déterminer si la campagne de Nicolas Sarkozy, en 2007, a été financée par la Libye.

Vendredi 31 janvier, les juges d'instruction chargés de ce dossier l'ont mis en examen pour de nombreuses infractions sur lesquelles, estiment-ils, il existe des indices graves ou concordants qu'il les ait commises. Un statut qu'il partage désormais dans cette enquête avec l'ex-président Nicolas Sarkozy, l'ancien ministre de l'intérieur Claude Guéant ou encore le député Les Républicains de l'Oise Eric Woerth, par ailleurs président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Conformément aux réquisitions du Parquet national financier (PNF), Alexandre Djouhri a été placé en détention provisoire et devait rejoindre l'hôpital pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne) en raison de son mauvais état de santé.

La liste des charges pesant aujourd'hui sur lui donne le vertige : faux et usage de faux, corruption active, corruption active

d'agent public étranger, complicité de détournement de fonds publics par une personne chargée d'une mission de service public, recel de détournement de fonds publics par une personne chargée d'une mission de service public, blanchiment de détournement de fonds publics par une personne chargée d'une mission de service public en bande organisée, blanchiment de corruption active et passive d'agent public étranger en bande organisée, et enfin blanchiment de fraude fiscale en bande organisée. Contactés, ses avocats n'ont pas donné suite aux sollicitations du Monde.

Commission sur la vente d'Airbus
Derrière ces qualifications pénales se cachent probablement une partie des secrets des sulfureuses relations franco-libyennes ayant marqué la présidence de Nicolas Sarkozy. Car si M. Djouhri a longtemps œuvré dans l'ombre, il a pleinement profité de l'étonnant rapprochement entre Paris et Tripoli. Il a grandi à Sarcelles (Val-d'Oise), où il a tutoyé les calibres et le banditisme avant les présidents, et a su se frayer un chemin dans les interstices méphitiques de la Françafrique. Il parviendra ensuite, en usant de culot et d'intimidations, à s'imposer comme un intermédiaire incontournable de la Chiraquie puis de la Sarkozie triomphante au point d'exercer son emprise sur les plus hauts responsables de l'Etat.

« *Alexandre me manque* », dit encore aujourd'hui Claude Guéant,

M. Djouhri s'est imposé comme un intermédiaire incontournable de la Chiraquie, puis de la Sarkozie

qui l'a reçu à cinquante-neuf reprises à l'Elysée où il faisait fonction de secrétaire général – contre quatorze fois pour Nicolas Sarkozy au cours de son quinquennat. « *Sous Sarko, j'étais à l'Elysée sept sur sept* », pavoisait l'intermédiaire début 2019, interrogé par *Le Monde*.
Devant les policiers, en mars 2018, alors qu'il venait d'être placé en garde à vue, l'ancien président de la République a eu bien du mal à expliquer ses liens avec M. Djouhri. « *Je n'en sais rien* », s'est-il alors contenté de répondre quand il lui était demandé de définir les activités de l'intermédiaire. De son côté, Alexandre Djouhri entretient le mystère : « *Vous ne connaîtrez jamais rien de mon empire* », disait-il au *Monde*, ajoutant : « *Dans ma République, on ne crée pas les affaires, on les enterre.* »

L'enquête judiciaire a pourtant levé le voile sur un pan de ses affaires. A travers des montages financiers sophistiqués, il est soupçonné d'avoir permis à Claude Guéant de financer en 2008 une partie de l'achat de son appartement parisien. Qu'attendait l'intermédiaire en échange ? L'intervention de son ami auprès de

Marwan Lahoud, alors dirigeant d'EADS, afin que l'entreprise lui verse une commission sur la vente d'avions Airbus à la Libye. Claude Guéant a bel et bien suggéré à la direction d'EADS de régler plusieurs millions d'euros à M. Djouhri, mais il a toujours assuré que son appartement avait été financé par la vente de deux tableaux alors même que les estimations du marché de l'art sur ses œuvres ont balayé la pertinence de sa défense.

La justice reproche aussi à M. Djouhri d'avoir vendu à un prix largement surestimé, en 2008, une villa située à Mougins (Alpes-Maritimes) au fonds souverain libyen dirigé par son ami Bechir Saleh, alors directeur de cabinet de Mouammar Kadhafi. C'est notamment par l'entremise d'Alexandre Djouhri que Bechir Saleh a pu quitter la Libye pour Paris après le début de la guerre menée en 2011 par la France et ses alliés contre le régime Kadhafi. C'est aussi grâce à Alexandre Djouhri, main dans la main avec le patron du renseignement intérieur du moment, Bernard Squarcini, que le même Bechir Saleh a pu quitter la France en catimini pour le Niger puis pour l'Afrique du Sud entre les deux tours de la présidentielle de 2012, alors qu'il était visé par une notice rouge d'Interpol initiée par la Libye. Pour protéger quels secrets ?

Le retour en France de M. Djouhri, bientôt âgé de 61 ans, affaibli par de sérieux problèmes cardiaques, est perçu avec une réelle inquiétude par beaucoup de ses anciens amis à droite. ■

SIMON PIEL
ET JOAN TILOUINE

En Bretagne, couac autour d'un mineur étranger en stage

On a perdu une occasion de se taire. » Le rectorat de Rennes se remet difficilement d'un couac qui secoue son académie depuis deux semaines. « *C'est douloureux*, reconnaît le directeur de cabinet du recteur, Stéphane Caron. *On s'est fait peur inutilement et on a fait peur à un élève qui n'avait rien demandé.* »

L'origine de la méprise ? Le 15 janvier, dans le Morbihan, un chantier est contrôlé par le comité opérationnel départemental anti-fraude. Les gendarmes découvrent la présence d'un stagiaire. Le jeune homme, mineur et de nationalité comorienne, est en première année de CAP monteur en installations sanitaires au Lycée du Blavet, à Pontivy. Les gendarmes se rendent compte qu'il est entré en France avec un visa tourisme et qu'il s'est maintenu sur le territoire, chez sa sœur, à l'expiration de celui-ci.

Pour les gendarmes et l'Urssaf, la situation s'apparente à de l'emploi d'un étranger sans titre de travail. Et donc à du travail illicite. « *Le chef d'établissement et le responsable de l'entreprise sont avisés des risques encourus en cas d'accident du travail pour ce jeune* », retrace Stéphane Caron. Il leur est demandé d'interrompre le stage.

Alertés, les services du rectorat rédigent une note dans l'urgence, diffusée le 22 janvier aux chefs d'établissement. « *Mon attention a été appelée sur la situation d'un élève migrant mineur en situation irrégulière (...). Ce jeune ne peut ni effectuer de stage en période de formation en entreprise ni être en formation dans les ateliers de l'établissement*, écrit le recteur, Emmanuel Ethis. *J'invite chaque établissement à vérifier que les élèves qui y sont affectés sont en situation régulière.* »

La missive déclenche une bronca. « *Le courrier a provoqué l'émotion dans la communauté enseignante et chez les parents d'élèves* », explique Véronique Réguer, du Syndicat national force ouvrière des lycées et collèges d'Ille-et-Vilaine. « *Scandaleux* », « *fichage d'extrême droite* », « *traque aux élèves mi-*

grants »... Sur les réseaux sociaux, le verbe s'emballe « *jusqu'à des injures et des menaces de mort* », précise M. Caron.

Le rectorat réalise qu'il a commis une « *erreur* » et que la note « *n'aurait jamais dû être envoyée* ». Le 24 janvier, une nouvelle note rectificative est diffusée. « *Je vous demande de surseoir aux mesures préconisées, rétro-pédale le recteur. Mes services reviendront vers vous dès qu'une position aura été déterminée en concertation avec les services de l'Etat.* »

Un élève en stage en entreprise n'est en réalité pas un travailleur lambda. Sa situation est régie par une convention de stage. Une circulaire de 2002 précise notamment qu'« *il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers* », et que « *lorsqu'ils sont sous statut scolaire, les élèves mineurs de nationalité étrangère, quelle que soit leur situation administrative au regard du séjour, doivent effectuer les stages et les périodes de formation prévus dans les programmes d'enseignement. L'entreprise n'a pas à contrôler la régularité de leur situation* ».

Une nouvelle note devrait être diffusée d'ici à quelques jours pour clore l'incident. Le ministère de l'intérieur confirme au *Monde* qu'un mineur étranger est « *dispensé de tout titre de séjour* » et qu'en formation, il n'a pas besoin d'une quelconque autorisation de travail. « *Un jeune stagiaire n'est pas un travailleur* », appuie une source au ministère du travail. Sollicitée, la préfecture n'a pas souhaité faire de commentaire. Quant à l'élève, « *il va pouvoir revenir en stage* », explique le rectorat. ■

JULIA PASCUAL

CORRESPONDANCE

Une lettre de Brice Hortefaux

A la suite de l'article « Affaire libyenne : à la poursuite de l'argent versé aux sarkozystes » (Le Monde du 18 janvier), nous avons reçu de Brice Hortefaux le courrier suivant :

« Tout d'abord, contrairement à ce qui est exposé, je vous indique, comme je l'ai fait depuis le début de cette enquête, que je n'ai effectué en tout et pour tout qu'un seul et unique déplacement en Libye voici quinze ans, et ce à l'invitation officielle du gouvernement libyen. Je n'y suis jamais retourné et n'ai jamais eu aucun autre contact depuis. Vous évoquez notamment un potentiel autre déplacement de ma part à Tripoli le 17 novembre 2006 alors que j'étais ce jour-là à mon bureau ministériel à Paris et que mon agenda n'indique aucun déplacement à cette date.

Ensuite, je découvre avec surprise qu'un des chauffeurs de monsieur Takieddine aurait déclaré que je venais « *au moins une fois par semaine* » chez ce dernier. Or et étonnamment, alors qu'il est souvent fait état de mes agendas dans la presse – pourtant couverts par le secret de l'instruction –, votre article ne précise pas que ceux-ci démontrent que je n'ai eu que deux rendez-vous en trois ans avec monsieur Takieddine. Enfin, j'ai eu l'occasion de démontrer aux magistrats, dans le cadre de l'instruction, les invraisemblances des témoignages contre moi dans cette affaire. »